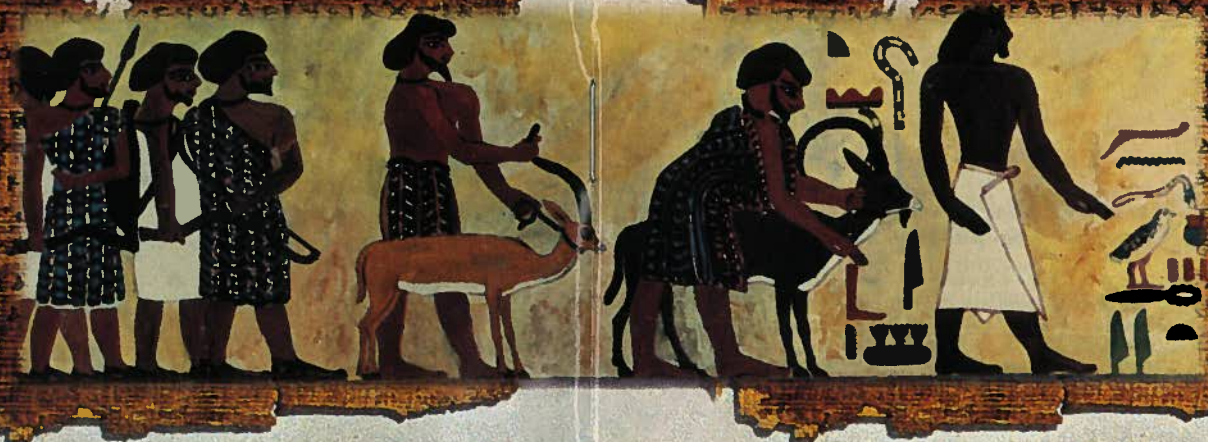


NOTRE BIBLE

Comment nous est-elle parvenue ?



Α ΠΟΝΤΟΥ ΥΦΗΛΑΒΙΟΥ ΤΟΥ ΔΕΜ
ΙΕΡΕΙΑΙΧ
ΕΡΦΟΥΤΟΥ
ΜΕΥΕΧΕ
ΙΜΤΗ ΜΒΕΙ
ΙΕΝΧΙΡΟΥ
ΑΙΜΤΗ ΙΝΟΥ
ΠΕΝΤΗ
ΕΝΤΕΛΗ
ΚΝΝΕΡΤ
ΕΒΙΝΗΤΗ
ΤΗΡΗΤΑ



À la mémoire du
Dr Harold W. Febderau (1932-1997)
Directeur du Bureau de traduction biblique



SOCIÉTÉ
BIBLIQUE
CANADIENNE

Siège social :

10, chemin Carnforth
Toronto (Ontario) M4A 2S4
Tél : (416) 757-4171 Fax : (416) 757-3376

Secteur francophone :

4050, avenue du Parc-Lafontaine
Montréal (Québec) H2L 3M8
Tél : (514) 524-7873 Fax : (514) 524-6116

© Société biblique canadienne 1994
Texte préparé par Jean-Louis d'Aragon

Photos : Expo Bible — Société Biblique Française,
Société Biblique Canadienne

ISBN 0-88834-049-4
82134

Imprimé au Canada

SBC-1997-50M

Notre Bible : Comment nous est-elle parvenue ?

Tout être humain aspire à la vie et recherche sans cesse la source de sa vie. Dans ce cheminement, il est tout naturellement attiré vers l'origine ultime et sans limite de sa personne. La communion par la foi à son Créateur et Seigneur, qu'il découvre comme l'Amour et la Toute-Puissance, est la condition essentielle pour alimenter et épanouir sa personne.

Or la Bible nous met en contact avec ce Dieu qui vient vers nous et qui dirige notre histoire individuelle et communautaire vers sa consommation finale. Quoi d'étonnant alors que la Bible soit de loin l'ouvrage le plus répandu, traduit, édité et lu de l'histoire universelle ! Même avant la première impression de la Vulgate latine par Gutenberg (1456), la Bible était déjà traduite, en tout ou en partie, en 33 langues. En 1995, la Bible entière ou une section significative était traduite et imprimée en 2 123 langues ou dialectes, représentant 97% de la population mondiale.

La Bible est le miroir qui nous renvoie l'image de l'histoire humaine dirigée par le Seigneur. Au centre et au sommet de l'humanité en marche, Dieu présente son Fils, devenu l'un de nous par amour, qui a transformé notre mort en résurrection. En même temps qu'elle reflète les **signes** qui scandent cette histoire, la révélation biblique les interprète pour dégager et mettre en lumière le message que Dieu a voulu nous transmettre par ces signes.

Pour un chrétien, la Bible est vraiment le livre unique, auréolé de la gloire divine. Comment s'étonner que des croyants vénèrent ce livre qui renouvelle chaque jour leur union au Seigneur ?

Les éditions actuelles de la Bible en français

Quand on visite une Maison de la Bible, on peut être surpris et même déconcerté par le nombre d'éditions récentes de la Bible en français. Depuis une trentaine d'années, on dénombre quinze traductions différentes de la Bible en français, sans compter les divers genres de présentation pour chacune de ces traductions.

Mentionnons tout d'abord les révisions ou les adaptations de traductions françaises déjà existantes, qui sont particulièrement significatives pour certaines communautés chrétiennes. L'édition de L. Segond avait été publiée en 1880 et révisée en 1910. Une nouvelle révision, en profondeur, vit le jour en 1978 : *La Sainte Bible — Nouvelle version Segond révisée*, dite *Bible à la Colombe*. Par ailleurs, une autre édition de cette traduction, avec notes explicatives et commentaires de C. I. Scofield, parut sous le titre *Nouvelle édition de la Bible. La Sainte Bible* de J. N. Darby constitua une édition rajeunie de celle de 1885. La *Bible pour notre temps* de D. Dheilly, en 1970, reprit avec des corrections la traduction de Crampon, la seule qui exista chez les catholiques romains depuis la fin du 19e siècle jusqu'à 1945. La *Sainte Bible* (1975) offrit de son côté une édition revue et corrigée de la traduction qui avait été faite immédiatement après la guerre par les bénédictins de Maredsous.

Des circonstances nouvelles, après la guerre de 1939-45, suscitèrent de multiples éditions de la Bible, en particulier chez les catholiques. Ceux-ci voulurent combler une carence dont ils avaient souffert pendant longtemps. Depuis 1970, **cinq éditions** nouvelles parurent : *Votre Bible* (1972), traduite en collaboration par cinq spécialistes ; *La Bible* de E. Osty (pour la traduction) et J. Trinquet (pour les notes abondantes), en 1973 ; *La Bible — Traduction officielle de la liturgie* (1977) ; *La Bible* (1981), présentée par Pierre de Beaumont. La traduction qui s'imposa pendant plusieurs années chez les catholiques romains et qui fut même reprise en d'autres langues fut la *Bible de Jérusalem*. La première édition, parue en 1956, était le résultat de la collaboration d'une centaine d'exégètes. Une nouvelle édition, entièrement remaniée, vit le jour en 1973.

Un des signes les plus significatifs de l'après-guerre fut le mouvement pour l'unité des chrétiens. Cet esprit interconfessionnel s'exprima dans **trois traductions** de la Bible. *La Bible — Traduction œcuménique* fut réalisée par des spécialistes des différentes confessions chrétiennes. La traduction, les introductions et les notes furent acceptées par les églises orthodoxe, protestante et catholique. Le *Nouveau Testament* parut en 1972,

l'Ancien Testament, en 1979, tandis que la 3e édition, réunissant l'ensemble de la Bible fut publiée en 1989. Parallèlement paraissait *La Bible en français courant*, éditée en différents formats par l'Alliance biblique universelle. Dans un esprit respectueux des options protestante et catholique, on offre deux éditions, l'une sans les livres deutérocanoniques de l'Ancien Testament, l'autre incluant ces livres. Enfin un projet récent d'une Bible traduite en français fondamental, *Parole de Vie*, le Nouveau Testament (1993).

En faisant abstraction de toute option chrétienne spécifique, **deux traductions** majeures de la Bible ont vu le jour. La Collection *La Pléiade* a inclus *La Bible* (trois tomes, publiés de 1956 à 1971) dans sa série des chefs-d'œuvre littéraires. La traduction très littérale d'un savant juif, A. Chouraqui, ne se laisse guider par aucune option religieuse particulière, mais désire faire goûter au lecteur la saveur du texte original. L'édition complète de *La Bible*, parue en 1985, fut suivie par une édition de luxe en dix volumes, avec des commentaires par le traducteur lui-même, par des chrétiens et par des musulmans.

On demeure agréablement surpris devant une telle abondance et une aussi large variété. Lorsqu'on compare ces différentes éditions de la Bible, on constate un accord substantiel. La liste des livres bibliques est la même, sauf pour sept livres de l'Ancien Testament (les deutérocanoniques), et les traductions concordent en général pour offrir une pensée semblable. Pourtant nous sommes séparés des auteurs bibliques par environ deux mille ans, pour ceux du Nouveau Testament, et par trois mille ans, pour ceux de l'Ancien Testament. Comment cette soixantaine de livres bibliques sont-ils parvenus jusqu'à nous ? Leur origine et leur transmission nous permettent-elles d'être assurés de leur authenticité ? Pouvons-nous être convaincus que nous lisons aujourd'hui la Parole que Dieu a inspirée à ses prophètes ?

Alliance, Testament et Canon

Le titre « Testament » pour chacune des deux parties de la Bible correspond au terme « Alliance ». Le thème de l'Alliance exprime la relation intime du Seigneur Dieu avec le peuple qu'il a choisi. Aussi « l'Alliance » est-elle le fil central qui relie entre eux tous les livres de la Bible. Chacun des écrits bibliques explicite les conditions déterminées par Dieu pour cette union avec son peuple et décrit l'histoire du peuple qui a vécu dans l'Alliance.

Le mot « Testament » de nos éditions de la Bible provient de la traduction grecque du texte hébreu original. En effet la Septante traduit régulièrement l'hébreu *berith*, « Alliance », par le terme grec *diathèkè*, « Testament ». Peut-être a-t-on voulu insister en traduisant de la sorte sur la gratuité de l'Alliance, puisque le bénéficiaire d'un testament ne fait rien pour mériter l'héritage; il ne peut que l'accueillir (Galates 3,15,18).

Tous les écrits rédigés par le peuple hébreu et par les premiers chrétiens ne se retrouvent pas dans l'Ancien et dans le Nouveau Testament. Chacun de ces corpus est le résultat d'un choix, résultant d'un discernement : on a perçu l'accord entre ces livres et la foi traditionnelle vécue par le peuple des croyants. Aussi ces livres furent considérés comme *canoniques* (du mot grec *kanôn*, signifiant *règle à mesurer*), normatifs de la foi et de la pratique morale des membres du peuple de Dieu.



Reproduction
(recto et
verso) du
papyrus P52
qui date de
125 après J.C.
et rapporte la
comparaison
de Jésus
devant Pilate
(Jean 18.31-
33; 37-38).

L'Ancien Testament en Palestine

Avant Jésus, en Palestine, on avait déjà classé les livres sacrés en trois groupes : la *Loi* (les cinq premiers livres de la Bible), les *Prophètes* (Esaïe, Jérémie, Ezéchiel, les douze prophètes mineurs, Josué, Juges, 1 et 2 Rois) et les *Écrits* (Psaumes, Proverbes, Job, Esther, le Cantique des cantiques, Ruth, les Lamentations, Qohélet, Daniel, 1 et 2 Chroniques, Esdras et Néhémie). Chacun des livres était désigné par ses premiers mots : ainsi, le premier livre (Genèse) avait pour titre *Beré'sbith*, « Au commencement » ; le deuxième (Exode) était nommé *We'ellè sbemôth*, « Ceux-ci sont les noms. »

La *Torah* ou *Loi* fut l'objet d'une décision officielle, au moment où Esdras la fixa et la promulgua, vers 398 av. J.C. Ces cinq « livres de Moïse » furent alors reconnus comme régulateurs de la foi et de la vie pratique. Le deuxième recueil, celui des *Prophètes* n'eut jamais une autorité régulatrice égale à celle de la Loi. Cet ensemble de livres constitua un commentaire prolongeant la portée de la Loi pour diverses époques ou situations. Le recueil des *Psaumes*, nécessaire pour le culte du Temple et les réunions dans les synagogues, ouvrit une troisième catégorie de livres, les *Écrits*.

Les limites de ce troisième groupe ne furent pas fixées par l'autorité ou par une acceptation générale avant le 1er siècle de notre ère. Pendant plusieurs années, la liste de cette catégorie demeura ouverte pour accueillir de nouveaux livres. Les documents provenant de la communauté juive contemporaine de Jésus, située près de la Mer Morte, attestent cette ouverture. Après la guerre contre les Romains (66-73 ap. J.C.), durant laquelle Jérusalem et le Temple furent détruits (en 70), le peuple juif de Palestine se débattit avec angoisse pour survivre. Comme tous les groupes menacés d'extinction, il se replia sur lui-même et se défendit contre les influences susceptibles de vicier sa foi et son identité.

Les pharisiens furent pratiquement les seuls survivants des différents groupes juifs qui existaient au temps de Jésus. Les docteurs pharisiens eurent le mérite de rassembler les forces vives du judaïsme qui subsistaient après le désastre de la guerre et d'insuffler

une nouvelle dynamique à la religion juive. Leur première délibération porta naturellement sur la liste des livres saints, qui fixaient les normes de la foi et de la pratique religieuse.

Réunis officiellement à Jamnia (Yabné), en Judée, les pharisiens promulguèrent une liste officielle des Écritures. Réagissant contre toute influence païenne, jugée dangereuse, ils limitèrent leur liste canonique aux écrits dont ils possédaient l'original hébreu, soit 39 livres. Même certains livres écrits en hébreu à l'origine, comme le Siracide (Ecclésiastique), furent exclus de cette liste, parce qu'on n'en possédait qu'une traduction grecque. Les livres rédigés directement en grec furent naturellement tous rejetés. Cette décision officielle du Judaïsme eut des répercussions jusqu'à nos jours.

L'Ancien Testament hors de Palestine

Le Judaïsme en dehors de la Palestine, la Diaspora, adopta un point de vue différent. À la suite des conquêtes d'Alexandre (mort en 323 av. J.C.), la langue et la culture grecques se répandirent dans tout le Proche Orient. Une colonie juive s'établit à Alexandrie vers la fin du 4^e siècle av. J.C. et prit rapidement des proportions considérables. Ces Juifs d'Égypte adoptèrent progressivement la langue grecque dans la vie courante et même dans leurs réunions à la synagogue. Aussi la première section des livres saints, **la Loi**, fut traduite en grec pour maintenir la tradition authentique dans leur groupe. Après la Loi, les écrits utiles à la foi et à la vie pratique juive furent traduits à leur tour : les Prophètes et les Psaumes en premier, puis les autres livres. La traduction complète de l'Ancien Testament, complétée vers le 3^e siècle av. J.C., fut auréolée d'un tel prestige qu'on l'attribua, selon la légende, à soixante-douze savants juifs venus de Palestine (six de chacune des douze tribus) ; d'où le titre de **Septante** attribué à cette traduction. Les Juifs de langue grecque reconnaissaient donc à cette version la même valeur normative qu'à l'original hébreu.

Cette version de la **Septante** différait toutefois de trois manières de l'Ancien Testament palestinien, que les docteurs pharisiens de Jamnia canonisèrent, soit le titre pour désigner chaque livre, la manière de grouper

ces livres et le nombre des écrits considérés comme sacrés.

Au lieu d'identifier les livres par leurs premiers mots hébreux, la Septante leur donna un titre d'après leur contenu ou leur origine. Par exemple, le premier livre s'appela *Genèse*, parce qu'il décrivait l'origine du monde et du peuple choisi par Dieu. Le second livre fut nommé *Exode*, car il relatait la sortie d'Égypte du peuple libéré par Dieu.

La Septante modifia le regroupement palestinien des livres saints en trois sections, **Loi, Prophètes et Écrits**. Le titre **Prophètes** parut sans doute ambigu, puisque cette large section comprenait non seulement des oracles prophétiques, mais aussi des livres historiques. Par ailleurs, le titre de la 3^e partie, les **Écrits**, était trop général ; de plus, ce groupe contenait des livres relevant du genre historique. On regroupa donc tous les livres sacrés en quatre sections. La 1^{ère} correspondait à la Loi, mais elle reçut le titre de **Pentateuque**, signifiant « les cinq rouleaux » ou livres. La 2^e rassembla tous les **Livres historiques**, même 1 et 2 Chroniques, Esdras et Néhémie, qui, en Palestine, se trouvaient parmi les **Écrits**. Dans la 3^e, on plaça les **Livres poétiques et sapientiaux**. Enfin la 4^e partie ne contenait que les seize **Prophètes** (les quatre grands et les douze mineurs). C'est cette division en quatre parties qui a guidé la majorité des éditions françaises de la Bible qui circulent présentement.

Reste le problème devenu épineux des **livres deutérocanoniques**. Contrairement aux pharisiens de Palestine, les Juifs de la Diaspora s'ouvrirent à la culture grecque et favorisèrent le prosélytisme à l'égard du monde païen. Aussi des livres écrits en grec par des auteurs juifs trouvèrent place dans leur Bible : quatre livres historiques (**Judith, Tobit, 1 et 2 Maccabées**), deux écrits sapientiaux (**Siracide et Sagesse**) et un recueil prophétique (**Baruch**, auquel était jointe la **Lettre de Jérémie**). La Bible hébraïque de Jamnia s'en tenait à 39 livres, tandis que la Septante élargissait le cadre de sa Bible à 46 écrits.

Étant donné que le Christianisme se développa principalement dans les milieux parlant le grec, c'est cette Bible grecque qui fut adoptée par les premières

génération chrétienne. Même les auteurs du Nouveau Testament citèrent le plus souvent l'Ancien Testament d'après la Septante. Il n'est donc pas étonnant qu'une Église en grande majorité grecque ait accueilli si favorablement la liste des livres proposés par la Septante. Origène (vers 185-254), par exemple, défendit avec acharnement ce recueil élargi à 46 livres. La Bible latine (les anciennes versions et la Vulgate, l'édition largement répandue au Moyen Âge) s'inspira de la Septante. Par contre, deux siècles plus tard après Origène, Jérôme (342-420), influencé par un rabbin de Palestine, réagit en faveur d'un canon strictement hébraïque réduit à 39 livres. Cette position de Jérôme fut reprise régulièrement au cours des siècles par quelques docteurs chrétiens en Occident, mais surtout en Orient. Ils hésitaient à reconnaître aux livres que la Bible hébraïque ne contenait pas une autorité égale à celle des autres.

La position de Jérôme fut reprise régulièrement, mais elle demeura marginale dans l'Église d'Occident jusqu'à la Réforme du 16^e siècle. Le point de vue très largement adopté fut celui du canon élargi de la Septante, que la Vulgate latine avait suivi. L'Église orientale utilisa constamment la Bible grecque, mais, pendant longtemps, elle ne sentit pas le besoin de sanctionner son contenu par un décret officiel.

Au début de la Réforme, Luther remit en lumière l'opinion de Jérôme et ne reconnut pas aux livres deutérocanoniques la même autorité qu'aux livres de la Bible hébraïque. Mais il ne les exclut pas complètement, car il les considérait comme des écrits édifiants. Aussi il les plaça en annexe de son édition de la Bible. Les autres réformateurs adoptèrent des points de vue substantiellement semblables, voyant dans ces sept livres une inspiration inférieure ou simplement des écrits véhiculés par la tradition pour favoriser la piété du peuple chrétien. Aussi les Bibles protestantes, depuis le 16^e siècle jusqu'au 19^e, présentèrent ces livres à la fin de leurs éditions. Cette pratique fut la plus répandue jusqu'au milieu du siècle dernier.

L'esquisse historique qui précède nous permet de comprendre les deux genres d'édition française de la Bible aujourd'hui. L'une s'en tient aux 39 livres de la

Bible hébraïque, en continuité avec la position de Jérôme, de Luther et de la majorité des réformateurs du 16^e siècle. La seconde, héritière de la Bible grecque suivie par la Vulgate latine, élargit son cadre pour inclure les 39 livres reconnus par tous et 7 livres écrits en grec à l'origine. L'introduction aux livres deutérocanoniques dans l'édition de *La Bible en français courant* résume clairement et avec nuance les deux options.

Bien que le Judaïsme ne les ait pas finalement retenus dans le Canon des livres saints, ces écrits étaient tenus en haute estime dans l'Église ancienne, et ceci en dépit des réticences de certains docteurs. Ils ont été confirmés comme canoniques pour l'Église catholique romaine par le Concile de Trente (1546) : l'appellation deutérocanoniques y est devenue courante.

Dans le protestantisme, ces écrits sont généralement appelés apocryphes. Les réformateurs protestants du 16^e siècle ne les ont pas reconnus comme canoniques : pour eux, ils ne peuvent servir à fonder la foi. Ils les ont cependant considérés comme utiles pour l'édification personnelle et les ont placés en appendice à la Bible.

Les Églises orthodoxes, sans avoir pris de décision tranchée à leur sujet, les introduisent dans leurs éditions de la Bible.

Le Nouveau Testament

En contraste avec l'Ancien Testament, la formation du Nouveau Testament et son acceptation comme règle de foi et de conduite ont une histoire plus simple, prêtant moins à la controverse. Les premiers chrétiens héritèrent du recueil désigné comme la Loi et les Prophètes, qu'ils désignèrent très tôt comme l'Ancien Testament (2 Cor. 3.14). Ils croyaient qu'avec le Seigneur Jésus une Nouvelle Alliance avait renouvelé et accompli l'Ancienne.

Les chrétiens de la première génération estimèrent que la Révélation complète et définitive avait été donnée par Dieu à son peuple dans la personne de son Fils incarné. L'Ancien Testament fut considéré comme une préfiguration, une préparation à l'intervention ultime de Dieu, qui avait tout accompli par son Messie. Bien

que Dieu ait tout réalisé dans son Fils, l'Ancien Testament était éclairant pour comprendre les anticipations conduisant au mystère de cet accomplissement par le Seigneur Jésus.

L'ébauche d'un nouveau recueil d'Écritures Saintes, à la suite de l'Ancien Testament, fut amorcée consciemment vers les années 150. Auparavant la tradition orale issue du Christ Jésus alimentait la foi des chrétiens. L'initiative d'un hérétique influent, à Rome, provoqua l'Église à déterminer une liste des livres sacrés qui constitueront bientôt le Nouveau Testament. Vers 160, Marcion rejeta toute influence juive dans la révélation et, par conséquent, élimina tout l'Ancien Testament et ne conserva dans les écrits chrétiens que l'Évangile de Luc et neuf lettres de Paul. Obligée de préciser sa position, l'Église officielle canonisa les quatre évangiles de Matthieu, Marc, Luc et Jean, qui, depuis quelques années, étaient lus dans les assemblées du dimanche.

Au 3^e siècle, le corpus du Nouveau Testament prit forme : en plus des quatre évangiles, on admit régulièrement comme Écriture sainte le livre des Actes, treize épîtres de Paul, la 1^{ère} de Pierre et la 1^{ère} de Jean. Peu à peu, les autres écrits (2^e de Pierre, Jacques, 2^e et 3^e de Jean et Jude), qui formeront le Nouveau Testament traditionnel, furent intégrés. Seuls l'Épître aux Hébreux, en Occident, et l'Apocalypse, en Orient, rencontrèrent des opposants décidés. Finalement le Nouveau Testament tel que nous le connaissons, avec ses 27 livres, fut universellement accepté au 4^e siècle, sauf l'Apocalypse pendant plusieurs siècles en Arménie. Cette large unanimité ne sera jamais contestée par la suite. Elle sera même officiellement affirmée, en Occident, à la suite de chaque décret de la hiérarchie sur l'Ancien Testament.



Jérôme enseignant l'Écriture.

Tableau chronologique de la Bible en français

Ancien Testament hébraïque
10e – 3e siècle av. J.C.

Traduction grecque de la Septante : LXX
3e – 2e siècle av. J.C.

Ancienne version latine : VL
2e – 9e siècle ap. J.C.

Version latine de Jérôme : Vulgate
4e siècle jusqu'à aujourd'hui

La Bible historique (12e siècle)
La Bible, Lefèvre d'Étaples (1530)

La Bible, le Maître de Sacy (1672-93)

La Sainte Bible, J. N. Darby (1885)
La Bible, L. Segond (1874-80)
(Edition révisée, 1910)
La Sainte Bible, à la Colombe (1978)
La Bible, A. Crampon (1894-1904)

La Bible, Rabinat français (1966)

La Sainte Bible, Maredsous (1949 ; 1975)
La Bible de Jérusalem (1956 ; 1973)
La Bible de la Pléiade (1956-71)
La Bible pour notre temps, D. Dheilly (1970)
Votre Bible (1972)
Traduction œcuménique de la Bible, TOB (1972-79)
La Bible, E. Osty et J. Trinquet (1973)
La Bible, Traduction officielle pour la liturgie (1977)
La Bible, P. de Beaumont (1981)
La Bible, en français courant (1982)
La Bible, A. Chouraqui (1985)

Nouveau Testament grec
50 – 100 ap. J.C.

La Bible d'Olivétan (1535)

Bible de Genève (1540)

D. Martin (1724)

Bible d'Ostervald (1744)

Version Synodale (1910)

Lisons-nous aujourd'hui le texte inspiré ?

Le peuple chrétien a constamment vénéré les livres de la Bible, parce qu'il croyait entendre la Parole de Dieu. Source de toute vérité, Dieu garantit l'autorité et la valeur des écrits qu'il a inspirés. Mais les chrétiens les ont accueillis alors que les auteurs inspirés étaient disparus depuis plusieurs siècles. Les manuscrits que les croyants avaient entre les mains étaient-ils le miroir fidèle des originaux qui étaient auréolés de l'autorité divine ? Comment ces textes sacrés ont-ils été transmis jusqu'à nous ? Pouvons-nous croire que nous entendons la Parole de Dieu quand la Bible nous est proclamée dans nos assemblées chrétiennes ?

Les textes originaux de l'Ancien Testament furent rédigés entre le 10^e siècle et le 2^e av. J.C. Ils sont parvenus jusqu'à nous à travers six canaux majeurs. Le canal principal est le texte hébreu, recopié de génération en génération. Une excellente école de spécialistes juifs, les Massorètes, a mis au point ce texte vers le 10^e siècle ap. J.C. L'écart chronologique entre ce texte et les originaux ne doit pas détruire notre confiance, car la fidélité de la transmission ne dépend pas d'abord de la proximité ou de l'éloignement qui sépare un manuscrit de l'original qu'il reproduit. Même si l'écart paraît considérable entre les originaux et ce texte dit « massorétique » (sigle **T. M.**), qu'on retrouve dans presque tous les manuscrits hébreux que nous possédons, nous pouvons être rassurés sur sa fidélité substantielle.

En effet nous sommes en mesure de contrôler ce texte transmis par les érudits juifs. La traduction grecque de la **Septante** reflète un texte hébreu antérieur de dix siècles environ au T.M. Au retour de l'Exil à Babylone (538 av. J.C.), le peuple ne parlait pratiquement plus l'hébreu, mais bien l'araméen. Comme on ne comprenait pas l'hébreu, on sentit le besoin de rendre le texte sacré accessible au peuple réuni dans les synagogues. On ne traduisait pas le texte, mais on le paraphrasait : ce furent les **Targums**. Comme pour la Septante, ces Targums dépendaient d'un texte hébreu bien antérieur au T.M. D'autre part, la communauté juive de Qumran,

contemporaine de Jésus, nous a livré des manuscrits de différents livres bibliques. Mentionnons enfin le **Pentateuque** conservé par les **Samaritains** et différentes traductions, dont la plus importante est la version **Syriaque**.

On peut donc dire que les textes originaux de l'Ancien Testament nous ont été transmis à travers six canaux principaux. Ce serait une illusion de penser que ces divers canaux ou témoins offrent des textes identiques jusque dans les moindres détails, mais ils sont d'accord sur l'essentiel. Lorsqu'on désire se rapprocher le plus possible du texte original, ces multiples témoins ne sont pas évidemment d'égale importance. Les deux meilleurs sont le texte hébreu T.M. et la traduction grecque de la Septante.

Les conditions de transmission du Nouveau Testament sont beaucoup plus favorables que celles de l'Ancien Testament. Tout d'abord l'écart entre les textes originaux et les plus anciens manuscrits est relativement court. Les écrits originaux du Nouveau Testament s'échelonnent entre les années 50 et 100 environ. Or les manuscrits grecs les plus anciens sont des années 200-250, pour les évangiles de Luc et de Jean, ainsi que pour plusieurs épîtres de Paul. Pour l'ensemble du Nouveau Testament, les témoins les plus proches des originaux datent de la première moitié du 4^e siècle.

Quant au nombre et à la qualité des témoins du texte, nous sommes submergés par la surabondance des matériaux. On dénombre plus de deux mille manuscrits dans la langue originale grecque, qui contiennent l'ensemble ou une partie du Nouveau Testament. Nous possédons également d'innombrables manuscrits des versions anciennes : syriaques, latines, coptes, arménienne, ... A cette armée de témoins, il faut ajouter les commentaires et citations des anciens écrivains ecclésiastiques et les lectionnaires utilisés dans la liturgie. Il faut naturellement des recherches spécialisées pour tirer parti de cette immense richesse : déchiffrer les manuscrits, préciser leur parenté, dresser un arbre généalogique pour les classer et pour s'approcher le plus possible des textes originaux. Dans cette ligne de recherche, on a réussi à classer les nombreux témoins du Nouveau Testament en quatre

larges familles. Celle que l'on considère comme la meilleure provient d'Alexandrie. La seconde en qualité est appelée « Occidentale », parce que ses principaux représentants sont de l'Occident. La troisième famille est rattachée à Césarée, en Palestine. Enfin la dernière est issue d'Antioche, mais fut largement diffusée par la capitale orientale, Byzance, d'où le titre de « texte Byzantin ».

Les anciens manuscrits contenant l'Ancien Testament ou le Nouveau rapportaient les textes à la suite, sans division en chapitres et en versets. La plupart du temps, les mots n'étaient même pas séparés les uns des autres et aucune ponctuation facilitait la lecture. Très tôt, cependant, les copistes introduisirent des divisions dans chacun des livres de la Bible. Les divisions en chapitres, qui sont devenues courantes dans toutes les éditions de la Bible, soit dans les langues originales, soit dans les traductions, proviennent d'un anglais, qui étudia à Paris, y fut professeur et devint archevêque de Canterbury : Stephen Langton (décédé en 1228). La séparation en versets fut réalisée trois siècles plus tard par un humaniste de la Renaissance, le premier traducteur de la Bible en français moderne, Jacques Lefèvre d'Étaples (1455-1536).



Alexandrie, port du delta du Nil, fondée par Alexandre le Grand, c'était à l'époque de Jésus la seconde ville de l'empire romain. Elle était peuplée pour moitié de Juifs, pour moitié de Grecs. C'est là qu'a été exécutée la traduction grecque de la Bible hébraïque dite 'Bible des Septante'.

Vers la Bible en français

Entre les premiers siècles chrétiens et le début des traductions françaises de la Bible, les versions latines ont rempli le rôle d'intermédiaire. Pendant plusieurs siècles, elles furent les seules à transmettre les livres sacrés au peuple croyant en Occident.

Bien que le grec se fût imposé comme la langue universelle, le latin demeura vivant en Italie et surtout en Afrique du Nord. Selon les recherches récentes, on ne peut déduire que différentes traductions latines ont surgi spontanément dans divers milieux. On conclut plutôt que deux types d'une même traduction, en Afrique et en Italie, furent modifiés librement par les différentes communautés chrétiennes. Pour l'Ancien Testament, cette ancienne traduction latine s'inspira de la Septante, non de l'original hébraïque. Le Nouveau Testament, par contre, était calquée sur la langue grecque originale.

Par suite de la liberté dans la transmission du texte chez les différents groupes chrétiens, on dut déplorer au 4^e siècle « l'infinie variété des traductions latines » (Augustin), qui était devenue intolérable. « Autant de versions que de manuscrits », s'écriait Jérôme.

La réaction majeure contre une telle diversité vint du meilleur traducteur et exégète à cette époque, Jérôme. Après une révision du texte des Évangiles, approuvée par le pape Damase (385), Jérôme s'installa à Bethléem (de 386 à 420) et traduisit les principaux livres de l'Ancien Testament. Connaissant bien la langue hébraïque, Jérôme délaissa le grec de la Septante pour favoriser ce qu'il appelait la *veritas hebraïca*. Cette décision lui valut de violentes réactions, en particulier d'Augustin, qui estimait la Septante au point de la considérer comme inspirée.

Les traductions de Jérôme, à partir du texte hébraïque ou de la Septante (pour les livres qui n'existaient qu'en grec) furent rassemblées, avec de larges sections de l'ancienne version latine, pour constituer la nouvelle édition latine. Pour divers motifs, cette nouvelle version rencontra de vives oppositions et ne s'imposa que progressivement. Au début du Moyen Âge (11^e siècle), on constate qu'elle était devenue une

autorité reconnue partout en Occident, au point d'être surnommée la *Vulgate*, « la version commune ».

L'influence de la *Vulgate latine* fut énorme. Au Moyen Âge, elle faisait autorité dans les décrets officiels de l'Église, la liturgie et les traités de théologie. Avant que les langues nationales s'affirment, elle exerçait une influence sans rivale. L'Église catholique romaine reconnut cette situation de fait en la déclarant *authentique*, c'est-à-dire valable, et en l'adoptant comme son texte officiel (au Concile de Trente, en 1546). Les premières traductions françaises par des catholiques furent faites sur la Vulgate. Même un janséniste comme le Maître de Sacy, traduisit l'Ancien Testament d'après la Vulgate latine. La première Bible chez les catholiques qui présenta une traduction inspirée par les textes originaux, et non pas par la Vulgate, fut celle de Crampon (1894-1904). L'encouragement officiel à travailler sur les textes originaux, plutôt que sur la Vulgate, fut exprimé seulement en 1943 par le pape Pie XII.

Dès le Moyen Âge, des groupes populaires ressentirent le besoin d'avoir un accès direct à la Parole de Dieu, même si les langues vernaculaires — « du pays, de la région » — ne pouvaient rivaliser avec la richesse du latin. Mais ce désir exprimé en plusieurs milieux coïncidait avec l'émergence de nouvelles hérésies. Depuis le 7^e siècle jusqu'au 11^e, l'Occident chrétien n'avait pratiquement pas eu à combattre une hérésie sérieuse. Aussi le choc fut profond chez les autorités ecclésiastiques quand éclata soudain une hérésie comme celle des Cathares. La Bible interprétée de manière souvent tendancieuse était utilisée contre la hiérarchie. Aussi des décisions étonnantes, comme celles de l'évêque de Metz (1199), des conciles régionaux de Toulouse (1229), Tarragone (1234) et Béziers (1246), défendirent de traduire la Bible en langues ou dialectes populaires. Ces interdictions se poursuivirent et devinrent préemptoires avec les conciles de Bâle (1431-49) et de Florence (1439-45). La condition posée par l'Église pour publier la Bible ou certains livres bibliques dans la langue du peuple fut que des gloses soient jointes au texte sacré pour les expliquer dans le

sens de la tradition. Cette prescription sera régulièrement maintenue par l'Église catholique romaine.

Le mouvement en faveur de la pauvreté s'intensifia à cette même époque. On désirait que l'Église se convertisse en accord avec la pureté de l'Évangile. Ceux qui étaient les plus visés par cette exigence de conversion étaient naturellement les représentants de la hiérarchie. Ulcérées par les dénonciations, les autorités ecclésiastiques cédèrent à la tentation de restreindre la diffusion de la Bible, utilisée dans des milieux populaires pour les critiquer.

À ces causes qui expliquent les étonnantes prohibitions de diffuser la Bible en langue vernaculaire, se greffa déjà la tension entre clercs et laïcs. La crainte de déviations doctrinales dangereuses inspira aux autorités de réserver la prédication de l'Évangile aux seuls clercs, qu'on supposait instruits. Ainsi Valdo et les « Pauvres de Lyon » se virent refuser le droit de proclamer la Parole de Dieu par l'archevêque de Lyon (1182) et par le pape (1184).

La Bible française au Moyen Âge

L'histoire des versions françaises de la Bible commença vers 1120 avec la traduction du psautier en dialecte normand. De 1130 à 1135 parut une *Histoire de la Bible* paraphrasée en poésie. Ce n'était pas une Bible complète, mais des textes choisis en raison de leur caractère dramatique, en vue de susciter l'intérêt. La première Bible en français — en fait en langue d'oïl, du nord — fut complétée vers 1226, mais elle n'exerça qu'une influence réduite. Au 13^e siècle circula une Bible des *Pauvres*, qui, elle aussi, laissa peu de traces. L'édition qui fut d'emblée la plus populaire fut la *Bible historique*, qui fut rééditée pendant quatre siècles. Cette présentation populaire offrait une initiation à l'Écriture Sainte en langage courant. Elle comprenait la traduction française de larges extraits bibliques, surtout des textes narratifs, et *l'Historia Scholastica* de Pierre Comestor, qui présentait une histoire sacrée continue depuis la création jusqu'à la fin du Livre des Actes des Apôtres.

L'époque de la Réforme

Deux objectifs majeurs poursuivis par les réformateurs stimulèrent énormément la traduction et la diffusion de la Bible en langues populaires. La Réforme désirait avant tout purifier la foi chrétienne des apports adventices qui la dénaturaient. Aussi on se concentra sur la pureté de la foi inspirée par la Parole de Dieu, délaissant les traditions entachées de déviations. La Bible devint donc la source unique pour fonder la foi. On l'opposa à l'autorité ecclésiastique qui défendait la foi héritée du Moyen Âge. On ne peut s'étonner alors qu'on ait voulu à tout prix transmettre au peuple chrétien la révélation de Dieu la plus authentique, éliminant tous les commentaires ou gloses humaines et les livres jugés superflus comme les deutérocanoniques.

Avec le 15^e et surtout le 16^e siècle, les groupes nationaux prirent conscience de leur identité et de leur langue respectives. L'antagonisme entre le latin tout-puissant chez les élites et les langues nationales parlées par le peuple avait déjà débuté à la fin du Moyen Âge, mais il éclata au 15^e siècle avec l'émergence de langues vernaculaires mieux articulées. Les réformateurs, proches du peuple, voulurent mettre à sa portée la révélation en traduisant la Bible dans la langue que tous comprenaient. L'Église catholique, estimant que l'unité de la chrétienté médiévale était un idéal, désira maintenir le latin qui exprimait cette unité. Jusqu'au milieu du 20^e siècle, les directives de la hiérarchie romaine insistèrent sur l'usage du latin dans les études ecclésiastiques et dans la liturgie.

L'invention de l'imprimerie par Gutenberg provoqua une diffusion immense des textes bibliques. Un signe de cette diffusion de la Parole divine fut l'édition du premier ouvrage imprimé, le Psautier (1457), suivi de la Bible au complet d'après la Vulgate latine (1460).

Une traduction normative de la Bible, acceptée par tous ou par une large majorité, comme en Angleterre ou en Allemagne, n'exista jamais en France. Contrairement à la situation qui prévalut dans ces deux pays, le texte français de la Bible n'a jamais été fixé et, en conséquence, n'exerça qu'une influence réduite sur la langue courante.

La principale raison expliquant l'absence d'une Bible française normative fut la situation défavorable sévissant dans la France des 16^e et 17^e siècles, époque où, dans l'Europe de l'Ouest, les premières grandes éditions de la Bible en langues populaires furent produites. Le pays divisé entre réformateurs et catholiques subit d'interminables guerres de religion. Le gouvernement, ordinairement associé à la cause catholique, considérait automatiquement la publication de bibles comme une entreprise hérétique. Aussi les principales traductions françaises de cette période, comme les Bibles d'Anvers, de Louvain, de Genève et de Sacy, furent imprimées hors de France. De plus, les changements incessants qui modifiaient la langue française de cette époque ne permettaient pas une traduction permanente, qui pouvait devenir classique. De ce point de vue, la Bible de Sacy fut la première traduction qui eut une chance de s'imposer, car elle reflétait le classicisme français du 17^e siècle. Cette Bible, malheureusement, provenait de la secte janséniste et fut jugée suspecte. Les notes qui accompagnaient le texte biblique n'étaient pas de nature à diminuer cette suspicion.

En Allemagne, la traduction de la Bible par Luther d'après les textes originaux, et non selon la Vulgate latine, s'imposait déjà comme un chef-d'œuvre littéraire (le Nouveau Testament, en 1522 ; la Bible complète, en 1534). Au contraire, les premières traductions de la Bible en France furent éditées timidement, presque en cachette. La publication anonyme du Nouveau Testament, à Paris en 1523, inaugura la période moderne de la Bible en français. La Bible complète, toujours d'après la Vulgate latine, fut publiée, en 1530, par J. Lefèvre d'Étaples. Cette édition alarma les catholiques, surtout en raison des gloses ; aussi elle fut prohibée en 1546. À la même époque, les protestants suisses s'associèrent aux Vaudois et décidèrent d'un commun accord, au Synode de 1532, de publier leur édition de la Bible en français. Ce fut la *Bible de Serrières* (1535), œuvre de P. R. Olivétan, qui, pour la première fois en français, traduisit les textes bibliques d'après les originaux hébraïques et grecs. Pour les deutérocanoniques de l'Ancien Testament et pour le Nouveau Testament, cette traduction suivait étroitement celle de

Lefèvre. Après de nombreuses révisions par les dirigeants protestants, cette version devint la *Bible de Genève*, qui demeura inchangée jusqu'à 1693.

Pour contrebalancer l'influence protestante, la Faculté de Louvain autorisa la publication d'une Bible catholique (1550), qui reproduisait la version de Lefèvre — mais sans les gloses — avec des emprunts à la version d'Olivétan. Cette édition de Louvain fut réimprimée plus de deux cents fois.

Au début du 17^e siècle, deux éditions françaises autorisées circulaient : la *Bible de Genève* pour les protestants, la *Bible de Louvain* pour les catholiques. Toutes deux dérivait pour de larges sections de la traduction de Lefèvre et de celle d'Olivétan.

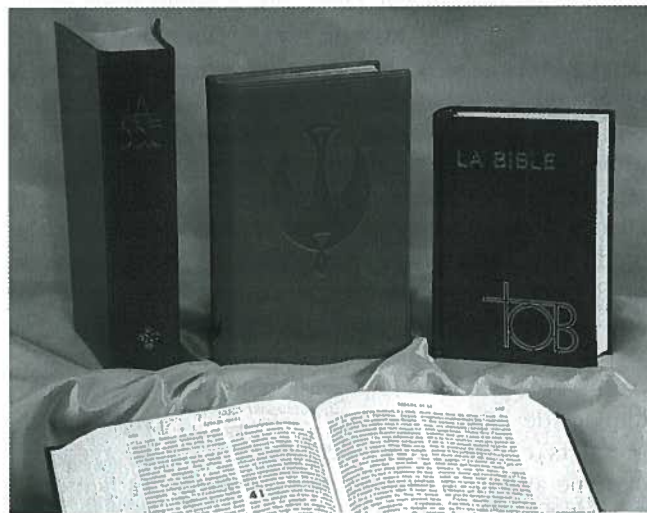
À la période du classicisme français, le besoin se fit sentir de traductions plus en harmonie avec le langage évolué de l'époque. Chez les protestants, toutefois, la haute estime accordée à la Bible de Genève restreignit toute entreprise d'une nouvelle traduction. Pour d'autres motifs, les catholiques ne réussirent aucun projet d'une version de la Bible conforme à la langue classique. À la faveur d'un renouveau spirituel, la hiérarchie catholique décida à l'Assemblée générale du clergé, en 1655, d'éditer une Bible officielle. Mais ce projet n'aboutit jamais, parce qu'il ne constituait pas une préoccupation majeure chez les catholiques. Le seul projet qui réussit fut la version produite par Isaac le Maître de Sacy, qui appartenait au groupe janséniste de Port-Royal. En dépit des critiques et des condamnations par l'archevêque de Paris et par les papes, cette Bible demeura l'une des plus populaires jusqu'au début du 20^e siècle.

Le 18^e siècle marqua un déclin des éditions bibliques, car les textes sacrés étaient ridiculisés et attaqués par les encyclopédistes. Par ailleurs, l'Église catholique en France avait perdu de sa vitalité. Du côté protestant, la révocation de l'Édit de Nantes (1685) provoqua l'émigration d'un grand nombre vers les pays voisins, surtout la Prusse et la Hollande. Aussi l'activité dans le domaine biblique fut confinée à ces groupes d'expatriés. Les efforts les plus notables pour produire de nouvelles éditions furent celles de D. Martin (1707) et surtout celle d'Ostervald (1744), mais ces deux versions n'étaient que des révisions de la Bible de Genève.

L'époque moderne

Au 19^e siècle et dans la première moitié du 20^e, les versions françaises se firent plus nombreuses et leur diffusion plus intense. La version protestante la plus connue fut celle de Segond (1874-80), qui fut diffusée à environ 300,000 exemplaires de 1880 à 1910. En 1884, le Synode de l'Église Réformée de France décida de réviser la version d'Ostervald, qui devint la *Version Synodale* (1910). La *Bible du Centenaire* (1916-46), inspirée par la critique libérale, eut peu de rayonnement.

Le travail des réformés français se multiplia grâce à trois Sociétés bibliques. Suite à l'instabilité politique, au début du 19^e siècle (1^{er} Empire, Restauration, « 100 jours », retour du roi...), c'est seulement en 1818 que fut fondée la *Société Biblique Protestante de Paris*. En 1833, apparurent la *Société Biblique Française et Étrangère* et, en 1864, la *Société Biblique de France*. Lors de la création de l'*Alliance Biblique Universelle* (1946), les trois sociétés bibliques à l'œuvre en France se réunirent pour former l'Alliance Biblique Française.



Conclusion

Pour parvenir jusqu'à nous, la Parole de Dieu a été véhiculée par de nombreuses médiations humaines. L'ensemble de ce déroulement historique pendant plus de vingt siècles paraît compliqué et, parfois, irritant. Il peut nous laisser hésitants devant les multiples hasards qui ont conditionné la transmission des Écritures Saintes. Ces difficultés toutefois ne doivent pas nous détourner de la Bible, car *ignorer les Écritures, c'est ignorer le Christ* (Jérôme).

Le Seigneur a voulu que sa Parole soit proche de nous, dans notre cœur (Deut 6.6-9), préfigurant ainsi sa Parole personnelle, son Fils, devenu l'un de nous, membre de notre histoire humaine. Il a produit des **signes** par ses médiateurs humains pour diriger notre histoire vers le salut définitif. C'est ainsi que Jean conclut son évangile : les signes rapportés dans ce livre *ont été écrits pour que vous croyiez que Jésus est le Christ, le Fils de Dieu, et pour que, en croyant, vous ayez la vie en son nom* (Jn 20.31).

Si on s'attache uniquement à la dimension divine des Écritures Saintes, on se place en dehors de la perspective voulue par Dieu, qui a voulu nous parler dans notre langage humain. Dans la longue tradition chrétienne, on a surtout exalté l'origine divine de la révélation biblique : « des lettres venues du ciel », disait-on. Aussi on a été tenté de laisser dans l'ombre la dimension « scandaleuse » de la Révélation et de l'Incarnation, c'est-à-dire son visage humain. Par amour, Dieu a voulu venir vers nous et nous parler par des médiateurs humains, ses prophètes. Il nous a transmis sa Révélation à travers les sinuosités hasardeuses de notre histoire. Pour entendre sa Parole et pour en vivre, il faut l'écouter au cœur de son incarnation parmi nous. Il faut la comprendre avec la foi et la lumière de l'Esprit du Christ, suivant l'exemple de ces premiers chrétiens qui « reçurent la Parole avec une extrême ardeur, interrogeant chaque jour les Écritures » (Act 17.11).

Jean-Louis d'Aragon

Bureaux régionaux et centres bibliques

- Terre-Neuve et Labrador** Téléphone et Fax (709) 722-7929
350 Thorburn Road, P.O. Box 8113, St. John's, T.-N. A1B 3M9
- Nouvelle-Écosse** (902) 455-2211 Fax (902) 455-2271
6080 Young Street, Suite 312, Halifax, N.-É. B3K 5L2
- Île-du-Prince-Édouard** Téléphone et Fax (902) 892-6931
220 University Avenue, Charlottetown, Î.-P.-É. C1A 4L5
- Nouveau-Brunswick** (506) 634-1760 Fax (506) 634-0454
117 Germain Street, Saint John, N.-B. E2L 2E9
- Québec** (418) 692-2698 Fax (418) 692-4616
1025, rue St-Jean, Québec, QC G1R 1R9
- Montréal** (514) 848-9777 Fax (514) 848-9778
625, rue Ste-Catherine Ouest, Montréal, QC H3B 1B7
- Ontario-Est** (613) 236-3910 Fax (613) 236-2431
315 Lisgar Street, Ottawa, ON K2P 0E1
- Ontario-Centre** (416) 757-4171 Fax (416) 757-3376
10 Carnforth Road, Toronto, ON M4A 2S4
- Ontario-Centre-Sud** (905) 522-9104 Fax (905) 522-6274
807 Main Street West, Hamilton, ON L8S 1A2
- Centre biblique de Kitchener (519) 743-5590 Fax (519) 743-0269
81 Weber Street West, Kitchener, ON N2H 3Z4
- Ontario-Ouest** (519) 432-6663 Fax (519) 432-4482
424 Waterloo Street, London, ON N6B 2P2
- Ontario-Nord** (705) 474-3890 Fax (705) 474-8245
1432 Seymour Street, P.O. Box 1155, North Bay, ON P1B 8K4
- Manitoba** (204) 257-8835 Fax (204) 254-2411
952 St. Mary's Road, Winnipeg, MB R2M 3R8
- Saskatchewan** Téléphone et Fax (306) 664-2480
250 - 2nd Avenue South, Saskatoon, SK S7K 1K9
- Alberta-Nord** (403) 439-7729 Fax (403) 439-1676
8440 - 109 Street, Edmonton, AB T6G 1E2
- Alberta-Sud** (403) 261-4827 Fax (403) 264-7954
110 - 11 Avenue South West, Calgary, AB T2R 0B8
- Colombie-Britannique** (604) 872-6691 Fax (604) 872-0562
700 Kingsway, Vancouver, C.-B. V5V 3C1
- L'Arctique** (416) 757-4171 Fax (416) 757-3376
10 Carnforth Road, Toronto, ON M4A 2S4
- Société Biblique des Bermudes** (441) 292-7601 Fax (441) 236-4826
Suite 570, #48 Par-la-Ville Road, Hamilton HM11, Bermuda
- Secteur francophone** (514) 524-7873 Fax (514) 524-6116
4050, avenue du Parc-Lafontaine, Montréal, QC H2L 3M8
- Bureau de Traduction** (519) 741-8285 Fax (519) 741-8357
150 Edna Street, Kitchener, ON N2H 6S1